

États financiers consolidés résumés intermédiaires de



Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(en millions de dollars canadiens)

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.

CARGOJET INC.

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière

Au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019

(non audité, en millions de dollars canadiens)

	Note	31 mars 2020	31 décembre 2019
		\$	\$
ACTIF			
ACTIF COURANT			
Trésorerie		2,2	1,6
Créances clients et autres créances		59,3	51,3
Stocks		1,0	2,3
Charges payées d'avance et dépôts		6,8	6,9
Impôt sur le résultat à recouvrer		0,1	0,1
Instruments financiers dérivés	18	8,5	8,3
		77,9	70,5
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations corporelles	5, 8	902,1	890,2
Goodwill		48,3	48,3
Immobilisations incorporelles		2,0	2,0
Dépôts		5,9	6,1
Actifs sur contrat	4	76,7	78,0
Impôt différé	11	3,2	3,2
		1 116,1	1 098,3
PASSIF			
PASSIF COURANT			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		41,0	51,6
Obligations locatives	9	62,0	59,3
Dividendes à verser		3,6	3,6
		106,6	114,5
PASSIF NON COURANT			
Emprunts	8	273,1	244,2
Obligations locatives	9	136,5	137,0
Obligations au titre des bons de souscription d'actions	4	71,6	73,5
Débetures	10	193,6	193,3
Impôt différé	11	36,4	35,5
Prestations de retraite des employés et rémunération fondée sur des actions	7	27,7	24,1
		845,5	822,1
CAPITAL-ACTIONS			
		270,6	276,2
		1 116,1	1 098,3

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

CARGOJET INC.

États consolidés résumés intermédiaires du résultat net et du résultat global

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audité, en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)

		Trimestres clos les 31 mars	
	Note	2020	2019
		\$	\$
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	3	123,0	110,4
CHARGES DIRECTES	12	90,8	89,2
		32,2	21,2
Frais généraux et frais d'administration	13	17,2	12,3
Ventes et commercialisation		0,5	0,8
Charges financières	14	9,7	9,9
Autres pertes (profits), montant net	15	5,7	(2,5)
		33,1	20,5
(PERTE) BÉNÉFICE AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT		(0,9)	0,7
CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	11		
Impôt différé		0,9	0,7
(PERTE) BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL		(1,8)	-
PERTE NETTE PAR ACTION	17		
- de base et diluée		(0,12) \$	- \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

CARGOJET INC.

États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audité, en millions de dollars canadiens)

	Note	Capital- actions \$	Surplus d'apport \$	Option de conversion \$	Surplus sur règlement des débentures \$	Déficit \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2020		298,2	2,4	-	13,1	(37,5)	276,2
(Perte) bénéfice net et résultat global		-	-	-	-	(1,8)	(1,8)
Rémunération fondée sur des actions	7	-	2,3	-	-	-	2,3
Actions incessibles dont les droits ont été acquis et exercés	16,7	1,8	(1,8)	-	-	-	-
Impôt versé sur les UAI acquises	7	-	(2,1)	-	-	(0,4)	(2,5)
Dividendes	16	-	-	-	-	(3,6)	(3,6)
Solde au 31 mars 2020		300,0	0,8	-	13,1	(43,3)	270,6
Solde au 1 ^{er} janvier 2019		177,9	2,1	5,1	8,0	(35,4)	157,7
Bénéfice net et résultat global		-	-	-	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions		-	0,6	-	-	-	0,6
Conversion des débentures convertibles		0,7	-	-	-	-	0,7
Dividendes	16	-	-	-	-	(3,2)	(3,2)
Solde au 31 mars 2019		178,6	2,7	5,1	8,0	(38,6)	155,8

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

CARGOJET INC.

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie

Trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019

(non audité, en millions de dollars canadiens)

		Trimestres clos les 31 mars	
	Note	2020	2019
		\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette		(1,8)	-
Ajustements visant le rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement des immobilisations corporelles	5	23,4	23,5
Rémunération fondée sur des actions	7	3,5	0,9
Charges financières	14	9,7	9,9
Incitatifs des équipages	7	0,7	-
Profit à la sortie d'immobilisations corporelles	5	(0,3)	-
Passif lié aux prestations de retraite des employés	13	1,1	0,7
Charge d'impôt sur le résultat	11	0,9	0,7
Autres profits	15	8,9	(3,4)
Intérêts payés		(6,0)	(9,1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		40,1	23,2
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des dépôts			
Créances clients et autres créances		(8,0)	26,1
Stocks		1,3	-
Charges payées d'avance et dépôts		0,3	2,3
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(10,6)	(8,1)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		23,1	43,5
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrée d'immobilisations corporelles	5	(32,1)	(34,7)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles		0,3	-
Acquisition d'une entreprise		-	(3,1)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(31,8)	(37,8)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit des emprunts		28,9	8,8
Règlement d'obligations locatives	9	(13,9)	(10,2)
Impôt versé sur les UAI et les options acquises		(2,1)	-
Dividendes versés aux actionnaires	16	(3,6)	(2,9)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		9,3	(4,3)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		0,6	1,4
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE		1,6	(0,9)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		2,2	0,5

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité, en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. NATURE DE L'ENTREPRISE

Cargojet Inc. (« Cargojet » ou la « Société ») exploite un réseau intérieur de chargement combiné de services de transport de fret aérien desservant 14 grandes villes canadiennes. La Société offre également des services de transport par avion spécialisé qu'elle fournit sur la base d'un contrat Avion, Équipage, Entretien et Assurance (*Aircraft, Crew, Maintenance and Insurance*) (« ACMI ») entre différentes destinations au Canada et aux États-Unis. De plus, elle exploite des routes internationales régulières entre les États-Unis et les Bermudes et entre le Canada et l'Allemagne ainsi que des vols entre le Canada et le Mexique pour une vaste clientèle qui fait appel à des services de fret aérien.

Cargojet est une société inscrite en bourse, et ses actions et ses débentures hybrides sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »). La Société a été constituée en Ontario, elle est établie au Canada, et son siège social est sis au 2281 North Sheridan Way, Mississauga (Ontario), L5K 2S3.

Le 7 mai 2020, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires (les « états financiers ») et en a autorisé la publication.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS ») et à la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire*.

Base d'établissement

Les présents états financiers comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive, soit 2422311 Ontario Inc., Cargojet Airways Ltd. (« CJA ») et Aeroship Handling Ltd. (« AH »).

Les soldes et transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Ces états financiers ne renferment pas tous les renseignements à fournir dans un jeu complet d'états financiers annuels, et ils devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exception faite de ce qui est décrit ci-dessous, la Société a suivi, aux fins des présents états financiers, la même base d'établissement ainsi que les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles décrites dans ses états financiers consolidés annuels audités pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité, en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

3. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Société a comptabilisé les montants suivants relativement aux produits des activités ordinaires dans les états consolidés résumés intermédiaires du résultat net et du résultat global :

	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Produits tirés des services de fret aérien	119,5	108,1
Produits tirés d'autres sources	3,5	2,3
Total des produits des activités ordinaires	123,0	110,4

Les flux de produits des activités ordinaires suivants sont comptabilisés à un moment précis :

Produits des activités ordinaires comptabilisés à un moment précis

	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Réseau intérieur	66,3	61,1
Suppléments de carburant et autres	27,5	24,9
ACMI	19,4	15,4
Affrètement tout compris	6,3	6,7
Produits tirés de la manutention au sol et de l'entretien	1,9	2,1
Total des produits des activités ordinaires	121,4	110,2

Les flux de produits des activités ordinaires suivants provenant de la prestation de services sont comptabilisés au fil du temps :

Produits des activités ordinaires provenant de la prestation de services et comptabilisés au fil du temps

	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Affrètement tout compris	1,0	0,2
Produits tirés de la location de hangars et autres produits	0,6	-
Total des produits des activités ordinaires	1,6	0,2

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Actifs et passifs sur contrat

La Société a comptabilisé les actifs et les passifs suivants en lien avec les produits des activités ordinaires :

	31 mars 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Actifs sur contrat	76,7	78,0
Créances clients	42,5	38,1
Autres créances	16,8	13,2
Total des actifs sur contrat	136,0	129,3
Obligations au titre des bons de souscription d'actions	71,6	73,5
Passifs sur contrat – rabais aux clients prévus	0,4	0,6
Total des passifs sur contrat	72,0	74,1

4. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le 23 août 2019, la Société a conclu avec Amazon une entente concernant des bons de souscription d'actions. Cette entente est en lien avec l'accord commercial intervenu auparavant avec Amazon et portant sur des services de fret aérien avec livraison le lendemain et des affrètements, et elle vise à encourager l'utilisation par Amazon de ces services pour favoriser une livraison rapide pour ses clients au Canada.

Aux termes de l'entente, la Société a émis à Amazon des bons de souscription lui donnant la possibilité d'acquérir des actions à droit de vote variable s'acquérant en deux tranches, en fonction de la réalisation d'étapes commerciales quant aux activités qu'Amazon mène auprès de la Société. Cette entente donne à Amazon le droit d'acquérir jusqu'à 13,2 % des actions à droit de vote émises et en circulation. Les actions visées par les bons de souscription de la tranche I et de la tranche II représentent respectivement 8,8 % et 4,4 % du total des actions émises et actuellement en circulation de la Société. Une fois que les droits s'y rattachant seront acquis, les bons de souscription de la tranche I donneront à Amazon le droit d'acquérir jusqu'à 1,59 million d'actions, et ceux de la tranche II lui permettront d'acquérir un total de 0,8 million d'actions. Le prix d'exercice des bons de souscription de la tranche I est de 91,78 \$ par action à droit de vote. Quant à celui des bons de souscription de la tranche II, il sera fondé sur le cours moyen pondéré selon le volume des actions sur 30 jours au 23 août 2021 ou à la date à laquelle tous les droits inhérents à la tranche I auront été acquis, selon la première de ces deux dates. Des droits rattachés aux bons de souscription de la tranche I visant 0,4 million d'actions devenaient acquis immédiatement à la conclusion de l'entente. Quant à l'acquisition des droits rattachés aux autres bons de souscription, elle dépend des produits des activités ordinaires générés auprès d'Amazon et de ses sociétés liées, dont le montant stipulé dans l'entente totalise un maximum de 400 \$ en ce qui concerne les bons de souscription de la tranche I. Lorsque tous les droits rattachés aux bons de souscription de cette tranche seront acquis, l'acquisition de ceux inhérents à la tranche II sera fonction des produits des activités ordinaires générés auprès d'Amazon et de ses sociétés liées, dont le montant stipulé dans l'entente s'établit à un maximum de 200 \$. Les bons de souscription de la tranche I peuvent être exercés conformément à leurs modalités jusqu'au 23 février 2026 et ceux de la tranche II peuvent l'être, également selon leurs modalités, jusqu'au 23 février 2027.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La Société a établi que les bons de souscription constituaient des instruments dérivés et devaient être classés comme un passif conformément à IAS 32 et à IFRS 9. Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont réévalués par la suite chaque date de clôture. La juste valeur initiale des bons de souscription qui ont été émis à Amazon le 23 août 2019, soit 72,6 \$, a été comptabilisée en tant qu'obligations au titre des bons de souscription d'actions d'une juste valeur de 32,67 \$ par bon de souscription de la tranche I et de 25,81 \$ par bon de souscription de la tranche II. La juste valeur des bons de souscription des tranches I et II a été établie au moyen du modèle d'évaluation des options américaines avec simulation Monte Carlo et a été classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. (Se reporter à la note 18, « Instruments financiers ».) L'actif sur contrat correspondant a été comptabilisé à la passation de l'entente et sera amorti par imputation aux produits des activités ordinaires sur la durée de celle-ci. La juste valeur des obligations au titre des bons de souscription a été réévaluée au 31 mars 2020 au moyen du même modèle d'évaluation des options américaines avec simulation Monte Carlo, et cette réévaluation a donné lieu à un profit hors exploitation de 1,9 \$.

	31 mars 2020	31 décembre 2019
Actifs sur contrat	\$	\$
Évaluation des bons de souscription d'actions	78,0	72,6
Plus : Autres actifs sur contrat	-	7,1
Moins : Amortissement	(1,3)	(1,7)
Total des actifs sur contrat	76,7	78,0
Obligations au titre des bons de souscription d'actions		
Obligations au titre des bons de souscription d'actions	73,5	72,6
Plus (moins) : Ajustement de la juste valeur	(1,9)	0,9
Total des obligations au titre des bons de souscription d'actions	71,6	73,5

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Solde au 1 ^{er} janvier 2020	Entrées	Transferts	Sorties	Solde au 31 mars 2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Coques d'avion	427,2	0,8	18,2	-	446,2
Moteurs	368,7	-	25,7	-	394,4
Actifs au titre de droits d'utilisation	35,2	2,9	-	-	38,1
Pièces de rechange	7,4	0,6	-	-	8,0
Matériel au sol	51,0	0,1	-	-	51,1
Pièces durables	48,8	2,3	0,3	-	51,4
Matériel informatique et logiciels	11,9	-	-	-	11,9
Mobilier et agencements	3,8	-	-	-	3,8
Améliorations locatives	22,9	-	-	-	22,9
Véhicules	3,4	-	-	-	3,4
Hangars et installations de transbordement	30,9	-	4,6	-	35,5
Immobilisations corporelles en cours de construction	118,1	25,0	(51,5)	-	91,6
Révision majeure reportée	84,8	3,6	2,7	-	91,1
	1 214,1	35,3	-	-	1 249,4

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Cumul des amortissements et des pertes de valeur	Solde au 1 ^{er} janvier 2020	Amortis- sement	Solde au 31 mars 2020	Valeur comptable nette au 31 mars 2020
	\$	\$	\$	\$
Coques d'avion	77,0	6,0	83,0	363,2
Moteurs	112,1	8,6	120,7	273,7
Actifs au titre de droits d'utilisation	9,1	2,3	11,4	26,7
Pièces de rechange	-	-	-	8,0
Matériel au sol	19,2	1,0	20,2	30,9
Pièces durables	18,4	1,1	19,5	31,9
Matériel informatique et logiciels	9,3	0,3	9,6	2,3
Mobilier et agencements	2,0	0,1	2,1	1,7
Améliorations locatives	11,6	0,4	12,0	10,9
Véhicules	2,2	-	2,2	1,2
Hangars et installations de transbordement	9,1	0,4	9,5	26,0
Immobilisations corporelles en cours de construction	-	-	-	91,6
Révision majeure reportée	53,9	3,2	57,1	34,0
	323,9	23,4	347,3	902,1

Coût	Solde au 1 ^{er} janvier 2019	Ajustements en raison de l'adoption d'IFRS 16	Entrées	Transferts	Ajustements	Solde au 31 décembre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coques d'avion	375,4	-	3,4	51,5	(3,1)	427,2
Moteurs	246,0	-	0,8	122,9	(1,0)	368,7
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	35,2	-	-	-	35,2
Pièces de rechange	6,9	-	0,5	-	-	7,4
Matériel au sol	40,4	-	10,6	-	-	51,0
Pièces durables	36,0	-	12,5	0,3	-	48,8
Matériel informatique et logiciels	11,2	-	0,6	0,1	-	11,9
Mobilier et agencements	3,4	-	0,4	-	-	3,8
Améliorations locatives	22,0	-	-	0,9	-	22,9
Véhicules	3,2	-	0,2	-	-	3,4
Hangars et installations de transbordement	24,1	-	6,8	-	-	30,9
Immobilisations corporelles en cours de construction	115,3	-	178,5	(175,7)	-	118,1
Révision majeure reportée	71,4	-	13,4	-	-	84,8
	955,3	35,2	227,7	-	(4,1)	1 214,1

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Cumul des amortissements et des pertes de valeur	Solde au 1 ^{er} janvier 2019	Amortissement	Ajustements	Solde au 31 décembre 2019	Valeur comptable nette au 31 décembre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Coques d'avion	60,3	19,8	(3,1)	77,0	350,2
Moteurs	77,0	36,1	(1,0)	112,1	256,6
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	9,1	-	9,1	26,1
Pièces de rechange	-	-	-	-	7,4
Matériel au sol	15,6	3,6	-	19,2	31,8
Pièces durables	13,0	5,4	-	18,4	30,4
Matériel informatique et logiciels	7,9	1,4	-	9,3	2,6
Mobilier et agencements	1,7	0,3	-	2,0	1,8
Améliorations locatives	10,0	1,6	-	11,6	11,3
Véhicules	1,9	0,3	-	2,2	1,2
Hangars et installations de transbordement	8,0	1,1	-	9,1	21,8
Immobilisations corporelles en cours de construction	-	-	-	-	118,1
Révision majeure reportée	38,6	15,3	-	53,9	30,9
	234,0	94,0	(4,1)	323,9	890,2

Les immobilisations corporelles en cours de construction de 91,6 \$ (118,1 \$ en 2019) ont trait à l'achat ou à des modifications essentiellement d'avions et de moteurs d'avion qui ne sont pas encore prêts à être utilisés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent des hangars, des entrepôts, des locaux à bureau et un appareil Boeing 767-200 qui ont été loués.

Durant le trimestre clos le 31 mars 2020, la Société a conclu l'acquisition d'un appareil Boeing 767-200, utilisant à cette fin la facilité de crédit renouvelable et un prêt à terme. La Société a également vendu des pièces de rechange excédentaires en contrepartie de 0,3 \$, ce qui a donné lieu à un profit totalisant 0,3 \$.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles a totalisé 23,4 \$ (23,5 \$ au 31 mars 2019), dont une tranche de 22,9 \$ (22,9 \$ au 31 mars 2019) a été comptabilisée dans les charges directes et de 0,5 \$ (0,6 \$ au 31 mars 2019), dans les frais généraux et frais d'administration.

6. RAPPROCHEMENT DE LA DETTE NETTE

Le tableau qui suit présente une analyse de la dette nette et des variations de cette dernière au cours du trimestre clos le 31 mars 2020.

	31 mars 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,2	1,6
Emprunts remboursables à 1 an ou moins (incluant le découvert)	(62,0)	(59,3)
Emprunts remboursables à plus de 1 an	(603,2)	(576,1)
Dette nette	(663,0)	(633,8)
Dette brute à taux d'intérêt fixe	(392,2)	(389,8)
Dette brute à taux d'intérêt variable	(270,8)	(244,0)
Dette nette	(663,0)	(633,8)

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Trésorerie/ découvert bancaire	Obligations locatives exigibles à 1 an ou moins	Obligations locatives exigibles à plus de 1 an	Emprunts exigibles à plus de 1 an
	\$	\$	\$	\$
Dette nette au 1 ^{er} janvier 2019	(0,9)	(25,2)	(174,2)	(404,1)
Flux de trésorerie	2,5	-	40,6	(35,0)
Acquisitions – contrats de location	-	(34,1)	(9,5)	-
Écart de conversion	-	-	6,1	-
Dette nette au 31 décembre 2019	1,6	(59,3)	(137,0)	(439,1)
Flux de trésorerie	0,6	-	13,9	(27,6)
Acquisitions – contrats de location	-	(2,7)	(3,6)	-
Écart de conversion	-	-	(9,8)	-
Dette nette au 31 mars 2020	2,2	(62,0)	(136,5)	(466,7)

7. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime incitatif destiné aux équipages

En 2019, la Société a instauré un régime incitatif à long terme à l'intention de ses pilotes. En vertu de celui-ci, elle a offert à tous les membres d'équipage en fonction un montant en trésorerie de 0,1 \$ ou une attribution unique d'unités d'actions différées (« UAD ») d'une valeur de 0,1 \$. Le montant en trésorerie ou les UAD deviendront acquis à raison de 50 % le 30 juin 2023, et les 50 % restants le seront le 30 juin 2026. Aux fins de cette offre, l'attribution et l'évaluation des UAD ont eu lieu le 1^{er} juillet 2019 et ont été fondées sur le cours des actions de la Société à cette date.

Puisque le passif aux termes de ce régime sera réglé en trésorerie en fonction de la valeur des actions ordinaires à une date ultérieure, la juste valeur du service reçu est comptabilisée en tant que charge et une augmentation correspondante du passif est comptabilisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, jusqu'à la date du règlement. Les variations de la valeur seront prises en compte en tant que coûts liés aux équipages dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global au prorata sur la période durant laquelle les employés fourniront les services.

La Société a réévalué, au 31 mars 2020, la juste valeur des UAD attribuées aux membres d'équipage et a comptabilisé un passif de 2,1 \$ (1,5 \$ au 31 décembre 2019). Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, la Société a comptabilisé à l'état consolidé du résultat net et du résultat global des coûts liés aux équipages de 0,6 \$ (néant au 31 mars 2019) au titre des services reçus de ceux-ci.

En ce qui concerne les membres d'équipage qui ont choisi de toucher le montant en trésorerie de 0,1 \$ à la fin de la période d'acquisition, la Société a également comptabilisé à l'état consolidé du résultat net et du résultat global des coûts liés aux équipages au titre des services reçus de ceux-ci et un coût financier de 0,1 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2020 (néant au 31 mars 2019). Au 31 mars 2020, le passif de la Société associé aux incitatifs en trésorerie totalisait 0,6 \$ (0,5 \$ au 31 décembre 2019).

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Unités d'actions différées

En 2020, la Société a instauré un régime d'UAD à l'intention de ses administrateurs non membres du personnel. En vertu de ce régime, chaque administrateur touche, sous forme d'UAD, une partie de ses honoraires annuels, lesquels sont déterminés d'avance pour l'exercice. Leur montant ne peut être modifié qu'aux termes d'un amendement que le conseil peut apporter à l'occasion au programme de rémunération des administrateurs. Ceux-ci peuvent également choisir par écrit de recevoir une partie de leurs honoraires annuels en UAD et non pas en trésorerie. Le reste de leurs honoraires annuels leur est alors remis en trésorerie. Pour 2020, le montant annuel sous forme d'UAD de chaque administrateur canadien est de 0,1 \$ et de 0,1 \$ US dans le cas d'un administrateur non canadien.

Pour chaque administrateur, un compte théorique est tenu à l'égard des UAD et le nombre de ces unités est crédité à ce compte. Le nombre d'UAD ainsi crédité est établi en divisant le montant annuel sous forme d'UAD par le cours moyen pondéré selon le volume des actions à droit de vote de la Société sur la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution (le « cours du marché »). Ainsi, 4 126 unités ont été créditées aux comptes théoriques des administrateurs. Les droits rattachés à ces UAD ont été acquis dès l'attribution. Les UAD ne sont rachetables que lorsqu'un administrateur cesse de siéger au conseil, sous réserve qu'il ne soit pas autrement lié à la Société ou à son emploi. Le coût des UAD dont les droits sont acquis est comptabilisé en tant que passif aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions à l'état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière et un actif correspondant est comptabilisé.

L'actif attribuable aux UAD est amorti au prorata des services que fournissent les administrateurs en assistant aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice et il est comptabilisé dans les honoraires de gestion des frais généraux et frais d'administration tout au long de l'exercice. Par la suite, le passif est réévalué à sa juste valeur en fonction du cours du marché des actions ordinaires de la Société chaque date de clôture, et ce, jusqu'à la date de règlement, inclusivement. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les frais généraux et frais d'administration de l'état consolidé résumé intermédiaire du résultat net et du résultat global.

Conformément au régime, les UAD donnent droit à des équivalents de dividendes. Des UAD supplémentaires seront émises, d'un montant égal au montant total des dividendes qui auraient été versés à un administrateur si les UAD figurant dans son compte à la date de clôture des registres avaient été des actions, divisé par le cours du marché des actions à la date à laquelle les dividendes ont été versés par la Société, puis arrondi au nombre entier près. Toute fraction d'UAD sera ignorée.

Unités d'actions incessibles

Le régime d'unités d'actions incessibles de la Société (le « régime d'UAI ») et le régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions ») permettent à la Société d'attribuer des unités d'actions incessibles (« UAI ») et des options (les « options ») à certains dirigeants clés, aux administrateurs non membres du personnel et aux cadres supérieurs dans le cadre d'un régime incitatif à long terme. Chaque UAI attribuée confère à son porteur le droit à une action ordinaire à droit de vote ou à une action à droit de vote variable de la Société à son règlement. Chaque option attribuée confère à son porteur le droit à une action ordinaire à droit de vote ou à une action à droit de vote variable de la Société à son exercice ou, si le porteur de l'option opte pour un exercice sans décaissement, il recevra un nombre d'actions ordinaires à droit de vote ou d'actions à droit de vote variable, selon le cas, correspondant à l'excédent du cours moyen pondéré selon le volume des actions sur cinq jours (déterminé selon les règles de la TSX) prenant fin le jour de bourse précédant la date d'exercice de l'option (le « cours du marché ») sur le prix d'exercice de l'option, multiplié par le nombre d'actions à l'égard desquelles l'option est exercée, divisé par le cours du marché, moins tout montant devant être déduit ou retenu relativement à l'impôt ou autrement en vertu de la loi. Les porteurs d'options peuvent demander à ce que leurs options soient réglées en trésorerie, sous réserve de l'approbation des membres de la direction de la Société.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020 et aux termes du régime d'UAI, la Société a attribué 12 339 UAI à certains dirigeants clés. La valeur moyenne de chaque UAI s'établissait à 104,95 \$ d'après le cours de clôture moyen pondéré selon le volume des actions ordinaires à droit de vote de la Société sur la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les droits sous-jacents à 4 115 de ces UAI ont été acquis sur-le-champ. Les UAI dont les droits étaient acquis ont été réglées sur la base du montant net, en raison de l'obligation de la Société de retenir l'impôt correspondant à l'obligation fiscale de chaque participant, et le montant retenu a été remis à l'autorité fiscale selon les modalités du régime d'UAI. Par conséquent, 1 907 actions ont été émises à certains dirigeants clés au titre des UAI dont les droits étaient acquis, et la Société a versé un montant de 0,2 \$ correspondant à la valeur monétaire de l'obligation fiscale établie selon le cours du marché de 104,95 \$ par action sur les actions retenues qui auraient autrement été émises à l'acquisition des droits. Un montant de 0,2 \$ a été viré du surplus d'apport au capital-actions. Des 8 224 UAI restantes qui ont été attribuées en 2020, les droits rattachés à 4 112 UAI seront acquis au premier trimestre de 2021 et de 2022, respectivement.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, les droits rattachés à 43 233 UAI des 68 134 UAI restantes qui avaient été attribuées au cours d'exercices précédents ont également été acquis. Les UAI dont les droits étaient acquis ont été réglées sur la base du montant net en raison de l'obligation de la Société de retenir l'impôt correspondant à l'obligation fiscale de chaque participant, et le montant retenu a été remis à l'autorité fiscale selon les modalités du régime d'UAI. Par conséquent, 20 077 actions ont été émises aux dirigeants et aux cadres supérieurs au titre des UAI dont les droits étaient acquis, et la Société a versé 2,2 \$ correspondant à la valeur monétaire de l'obligation fiscale établie selon le cours du marché de 93,55 \$ par action sur les 23 156 actions retenues qui auraient autrement été émises à l'acquisition des droits. Un montant de 1,9 \$ a été viré du surplus d'apport au capital-actions. Les droits rattachés aux 24 901 UAI restantes seront acquis au premier trimestre de 2021.

L'évolution des UAI au cours du trimestre clos le 31 mars 2020 est résumée ci-après.

	Nombre d'UAI	Juste valeur \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	57 675	1,2
Attribuées au cours de la période	78 336	7,3
Dividende sur actions	728	0,1
Rémunération fondée sur des actions – droits acquis et réglés	(67 183)	(3,2)
Rémunération fondée sur des actions – droits non acquis et amortis	-	(2,0)
UAI auxquelles il a été renoncé au cours de la période	(1 422)	-
Solde au 31 décembre 2019	68 134	3,4
Dividende sur actions	-	-
Attribuées au cours de la période	12 339	1,3
Rémunération fondée sur des actions – droits acquis et réglés	(47 348)	(1,8)
Rémunération fondée sur des actions – droits non acquis et amortis	-	(0,5)
Solde au 31 mars 2020	33 125	2,4

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, la charge totale de rémunération fondée sur des actions de 2,3 \$ (0,6 \$ au 31 mars 2019) et ayant trait à des UAI non acquises et non réglées a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. La charge de rémunération fondée sur des actions non comptabilisée et liée à ces UAI s'établissait à 2,4 \$ au 31 mars 2020 (0,6 \$ au 31 mars 2019), et elle sera amortie au prorata à l'état consolidé du résultat net et du résultat global sur la période d'acquisition.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Options

L'évolution des options au cours du trimestre clos le 31 mars 2020 est présentée ci-après.

OPTIONS (en dollars canadiens)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	179 606	70,00 \$
Attribuées au cours de la période	26 168	104,95 \$
Options auxquelles il a été renoncé au cours de la période	(1 464)	98,90 \$
Exercées au cours de la période	(3 333)	64,22 \$
Solde au 31 mars 2020	200 977	74,44 \$
Acquises et exerçables au 31 mars 2020	105 846	67,33 \$

Au 31 mars 2020, 105 846 options acquises étaient en cours et la durée contractuelle moyenne pondérée à l'expiration de ces options était de 2,38 ans.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, un dirigeant a exercé 3 333 options qui lui avaient été attribuées le 23 mai 2018, et le cours moyen pondéré selon le volume des actions était alors de 96,89 \$. La Société a réglé les options en trésorerie à la demande de leur porteur conformément au régime d'options sur actions. La trésorerie remise au dirigeant a été diminuée des retenues d'impôt que la Société est tenue d'effectuer et dont le montant correspond à l'obligation fiscale du participant, et la Société a remis le montant retenu à l'autorité fiscale selon les modalités de ce régime. Par conséquent, un montant de 0,1 \$ a été versé au dirigeant au titre des options acquises et exercées, et la Société a remis un montant correspondant à la valeur monétaire de l'obligation fiscale, valeur établie d'après le cours du marché des actions.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, la Société a comptabilisé une charge de 0,6 \$ (0,3 \$ au 31 mars 2019) au titre de primes et d'incitatifs dans les frais généraux et frais d'administration en raison de la variation de la juste valeur des options. Au 31 mars 2020, le passif de la Société sur les options totalisait 5,8 \$ (5,2 \$ au 31 décembre 2019).

Hypothèses moyennes pondérées à la date d'attribution

	5 mars 2020 Série 6	29 nov. 2019 Série 5	23 mai 2018 Série 4
Rachat au prix d'exercice	104,95 \$	98,90 \$	64,23 \$
Volatilité attendue	28,51 %	28,47 %	27,97 %
Durée de vie des options, en années	5	5	3 - 5
Rendement de l'action	0,87 %	0,94 %	1,33 %
Taux sans risque	1,25 %	1,00 %	0,75 % - 1,75 %
Période d'acquisition	2021-2023	2020-2022	Immédiate, 2019-2021
Options attribuées	26 168	29 915	185 148
Options en cours	26 168	28 451	146 358
Juste valeur de l'option à la date d'attribution	25,85 \$	23,66 \$	14,50 \$
Juste valeur de l'option le 31 mars 2020	26,74 \$	28,12 \$	41,11 \$

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Unités d'actions liées au rendement

Le régime d'unités d'actions liées au rendement de la Société (le « régime d'UAR ») lui permet d'octroyer des UAR à certains de ses hauts dirigeants et cadres supérieurs dans le cadre de son régime incitatif à long terme. Ce régime prévoit l'attribution d'unités réglées en trésorerie sur trois ans en fonction de la valeur totale des unités attribuées multipliée par des facteurs de rendement. L'acquisition des droits rattachés aux UAR se fait sur une période de trois ans, mais celles-ci ne sont réglées qu'à la fin de la troisième année. Le multiplicateur est lié dans une proportion de 50 % au rendement du capital investi (« RCI ») et de 50 % au rendement total relatif pour les actionnaires (« RTRA »). Le conseil d'administration approuve la cible du RCI chaque année, et le RTRA de la Société, par rapport à la TSX, est calculé sur trois ans. Le dépassement des objectifs se traduit par l'admissibilité à un multiplicateur allant de zéro au maximum fixé pour chaque membre de la direction. Le résultat obtenu à l'égard du RCI ou du RTRA n'a aucune incidence sur l'acquisition des droits.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, la Société a attribué 12 891 UAR (néant au 31 mars 2019) aux membres de sa direction. En ce qui a trait au RTRA, la juste valeur des unités a été établie au moyen d'une simulation Monte Carlo fondée sur le cours de l'action estimé, un taux d'actualisation sans risque, un taux de volatilité et un multiplicateur s'appliquant à la date du règlement et, pour ce qui est du RCI, elle l'a été en divisant le résultat net après impôt par le capital investi, incluant la dette. Un montant de 0,1 \$ (néant au 31 mars 2019) a été inscrit au titre de primes et d'incitatifs, selon le nombre d'unités dont les droits ont été acquis durant le trimestre clos le 31 mars 2020, et un passif correspondant a été comptabilisé. Au 31 mars 2020, le passif de la Société sur les UAR totalisait 1,3 \$ (0,3 \$ au 31 décembre 2019).

Droits à la plus-value des actions (« DPVA »)

La Société a attribué 23 132 DPVA à ses quatre administrateurs indépendants. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, la juste valeur des droits acquis a été établie, une charge de 0,1 \$ a été inscrite au titre de primes et d'incitatifs, et un passif correspondant a été comptabilisé. Au 31 mars 2020, le passif de la Société sur les DPVA totalisait 0,5 \$ (0,4 \$ au 31 décembre 2019).

8. EMPRUNTS

Les emprunts se composent de ce qui suit :

	31 mars 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	273,0	244,0
Autres emprunts	0,1	0,2
	273,1	244,2
Partie non courante	273,1	244,2

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Facilité de crédit consortiale renouvelable et prêt à terme

La Société a une facilité de crédit d'exploitation renouvelable (la « facilité ») disponible par le biais de sa filiale, Cargojet Airways Ltd., à titre d'emprunteur, auprès d'un consortium d'institutions financières (collectivement, les « prêteurs ») et dont le montant en capital est de 400 \$. La facilité porte intérêt payable mensuellement, au taux préférentiel du prêteur principal ou au taux de base américain majoré de 125 à 175 points de base selon la monnaie du prélèvement et selon certains ratios financiers de la Société. Aucun remboursement du capital n'est exigé aux termes de la facilité avant l'échéance. Le 7 avril 2019, la Société a modifié cette facilité en changeant la limite de la grille de taux s'appliquant à tous les prélèvements, en augmentant son ratio d'endettement et en prorogeant, au 8 avril 2024, la date d'échéance de la facilité. Le 28 octobre 2019, la Société a de nouveau modifié sa facilité en reportant au 28 octobre 2024 sa date d'échéance et a révisé la limite de la grille de taux s'appliquant à tous les prélèvements. Les montants prélevés sur la facilité peuvent être avancés à la Société et ses filiales par le biais de prêts interentreprises. La facilité servira surtout à financer les besoins du fonds de roulement et les dépenses d'investissement de la Société et de ses filiales.

La facilité est garantie par ce qui suit :

- un contrat de sûreté générale qui constitue une sûreté réelle de premier rang sur la totalité des biens personnels de Cargojet Airways Ltd., à titre d'emprunteur, sous réserve de certaines charges permises (notamment celles des parties au financement des avions);
- un cautionnement et une subordination de réclamation soutenus par un contrat de sûreté générale qui constitue une sûreté réelle de premier rang sur la totalité des biens personnels de la Société et de ses autres filiales importantes, sous réserve de certaines charges permises;
- une charge de premier rang grevant le bien immobilier de la Société à l'aéroport de Hamilton;
- une garantie à l'égard des avions détenus par la Société qui sont autrement libres de toute charge;
- une cession du produit de l'assurance.

Les avances aux termes de la facilité sont remboursables par anticipation sans pénalité et portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base américain ou au taux des acceptations bancaires en vigueur, selon le cas, majoré d'une marge applicable à ces taux. La facilité est assujettie aux conditions habituelles applicables aux emprunteurs de ce type, dont les limites imposées à la création de dettes supplémentaires, à l'octroi de priorités ou à la vente d'actifs sans le consentement des prêteurs, et les restrictions sur la capacité de la Société à verser des dividendes dans certaines circonstances. La facilité est également assujettie au maintien d'un ratio minimal de couverture des charges fixes et d'un ratio d'endettement total rajusté.

Aux 31 mars 2020 et 2019, la Société se conformait aux conditions des conventions d'emprunt à l'égard de la facilité en vigueur et des facilités antérieures.

Sont inscrites à l'état consolidé résumé intermédiaire du résultat net et du résultat global du trimestre clos le 31 mars 2020 des charges d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable de 3,2 \$ (2,6 \$ au 31 mars 2019).

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

La Société est partie à un contrat-cadre de location-financement qu'elle a conclu avec une société de financement et de location de matériel. Les contrats de location aux termes du contrat-cadre de location-financement sont garantis par la Société et ses filiales.

Le contrat-cadre de location-financement est assujetti au respect de certaines clauses restrictives de nature financière. Au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019, la Société se conformait à l'ensemble de ces clauses restrictives.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Au 31 mars 2020, l'encours total sur les contrats de location aux termes du contrat-cadre de location-financement s'établissait à 56,5 \$, dont 9,9 \$ ont été inscrits à titre de passif courant à l'état consolidé de la situation financière.

La Société a également conclu des contrats de location visant quatre appareils Boeing 767-300 et assortis d'options d'acquisition à des conditions avantageuses. Les taux d'intérêt effectifs estimatifs qui s'appliquent à ces contrats de location sont 6,6 %, 6,5 %, 7,2 % et 5,9 %, respectivement. Ceux-ci sont réputés prendre fin aux dates d'exercice des options d'acquisition à des conditions avantageuses en octobre 2020, en octobre 2021, en décembre 2021 et en novembre 2023, respectivement. Au 31 mars 2020, le solde total sur ces contrats de location s'établissait à 113,7 \$, dont une tranche de 48,0 \$ a été comptabilisée à titre de passif courant à l'état consolidé de la situation financière.

Au 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16 en appliquant une méthode simplifiée. Au 31 mars 2020, les actifs au titre de droits d'utilisation se chiffraient à 26,7 \$ et les obligations locatives totalisaient 28,3 \$, dont 4,1 \$ ont été comptabilisés à titre de passif courant à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente un calendrier des paiements de loyers annuels minimaux futurs relativement aux avions, aux hangars, aux locaux à bureau et aux entrepôts loués et indique le solde des obligations au 31 mars 2020.

	Paiements de loyers minimaux	Valeur actualisée des paiements de loyers minimaux
	\$	\$
Au plus 1 an	73,9	62,3
Plus de 1 an mais au plus 5 ans	131,8	121,7
Plus de 5 ans	18,5	14,5
	224,2	198,5
Moins : Intérêts	25,7	-
Total des obligations locatives	198,5	198,5
Moins : Partie courante	62,0	62,0
Partie non courante	136,5	136,5

Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, les intérêts sur les obligations locatives ont totalisé 3,3 \$ (4,0 \$ au 31 mars 2019).

10. DÉBENTURES

Au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019, le solde des débentures se composait des éléments suivants :

	31 mars 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Débentures hybrides à 5,75 % échéant le 30 avril 2024	83,2	83,1
Débentures hybrides à 5,75 % échéant le 30 avril 2025	110,4	110,2
Solde	193,6	193,3

Débentures hybrides à 5,75 % échéant le 30 avril 2024

En novembre 2018, des débentures non garanties de premier rang de 86,3 \$ ont été émises au prix de 1 000 dollars chacune; elles sont d'une durée de cinq ans et viennent à échéance le 30 avril 2024. Ces débentures portent intérêt au taux fixe de 5,75 % par année payable semestriellement à terme échu le 30 avril et le 31 octobre de chaque année à compter du 30 avril 2019. L'emploi prévu du produit net tiré des débentures était le remboursement de la facilité de crédit et le financement futur des dépenses d'investissement prévues, notamment les avions.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

À compter du 30 avril 2022, mais avant le 30 avril 2023, les débentures seront remboursables, en totalité à tout moment ou en partie à l'occasion, au gré de la Société, à un prix correspondant à 102,875 % du capital des débentures remboursées majoré des intérêts courus et impayés. À compter du 30 avril 2023, mais avant la date d'échéance du 30 avril 2024, les débentures seront remboursables à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement par anticipation ou à l'échéance le 30 avril 2024, la Société aura le choix de rembourser les débentures contre des espèces ou des actions à droit de vote librement négociables de la Société. Le nombre d'actions ordinaires à émettre sera déterminé en divisant le montant en capital total des débentures par 95 % du cours du marché des actions ordinaires alors en vigueur.

En cas de changement de contrôle, tel qu'il est défini dans l'acte de fiducie, la Société devra offrir aux porteurs des débentures de les rembourser à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré des intérêts courus et impayés.

Les débentures à 5,75 % ont donc été comptabilisées en tant qu'instruments financiers. La dette a été comptabilisée à la juste valeur de 82,4 \$, déduction faite des frais de financement différés de 3,9 \$. Chaque composante incorporée a été évaluée de manière distincte et, puisqu'il a été établi que les caractéristiques économiques et les risques étaient étroitement liés au contrat hôte, ces composantes n'ont pas été comptabilisées comme des instruments financiers distincts.

Les débentures sont évaluées ultérieurement au coût amorti, et ce, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur leur durée de vie. Le solde des débentures hybrides au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019 était constitué comme suit :

	31 mars 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Solde du capital à l'ouverture de la période	83,1	82,4
Moins :		
Frais d'émission	-	-
Désactualisation au cours de la période	0,1	0,7
Solde à la clôture de la période	83,2	83,1

Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, la charge d'intérêts sur les débentures hybrides a totalisé 1,4 \$ (1,4 \$ au 31 mars 2019).

Débentures hybrides à 5,75 % échéant le 30 avril 2025

En avril 2019, des débentures non garanties de premier rang de 115 \$ ont été émises au prix de 1 000 dollars chacune; elles sont d'une durée de six ans et viennent à échéance le 30 avril 2025. Ces débentures portent intérêt au taux fixe de 5,75 % par année payable semestriellement à terme échu le 30 avril et le 31 octobre de chaque année à compter du 31 octobre 2019. L'emploi prévu du produit net tiré des débentures était le remboursement de la facilité de crédit et le financement futur des dépenses d'investissement prévues, notamment les avions.

À compter du 30 avril 2023, mais avant le 30 avril 2024, les débentures seront remboursables, en totalité à tout moment ou en partie à l'occasion, au gré de la Société, à un prix correspondant à 102,875 % du capital des débentures remboursées majoré des intérêts courus et impayés. À compter du 30 avril 2024, mais avant la date d'échéance du 30 avril 2025, les débentures seront remboursables à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement par anticipation ou à l'échéance le 30 avril 2025, la Société aura le choix de rembourser les débentures contre des espèces ou des actions à droit de vote librement négociables de la Société. Le nombre d'actions ordinaires à émettre sera déterminé en divisant le montant total du capital des débentures par 95 % du cours du marché des actions ordinaires alors en vigueur.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

En cas de changement de contrôle, tel qu'il est défini dans l'acte de fiducie, la Société devra offrir aux porteurs des débetures de les rembourser à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré des intérêts courus et impayés.

Les débetures à 5,75 % ont donc été comptabilisées à titre d'instruments financiers. La dette a été comptabilisée à la juste valeur de 110 \$, déduction faite des frais de financement différés de 4,9 \$. Chaque composante incorporée a été évaluée de manière distincte et, puisqu'il a été établi que les caractéristiques économiques et les risques étaient étroitement liés au contrat hôte, ces composantes n'ont pas été comptabilisées comme des instruments financiers distincts.

Les débetures sont évaluées ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur leur durée de vie. Le solde des débetures hybrides au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019 était constitué comme suit :

	31 mars 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Solde du capital	110,2	115,0
Moins :		
Frais d'émission	-	(5,3)
Désactualisation	0,2	0,5
Solde	110,4	110,2

Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, la charge d'intérêts sur les débetures hybrides a totalisé 1,8 \$ (néant au 31 mars 2019).

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi devant être appliqué par la Société et le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Résultat avant impôt sur le résultat	(0,9)	0,7
Taux de base de 26,5 % (26,5 % en 2020)	(0,2)	0,2
Rémunération fondée sur des actions	1,1	0,4
Bons de souscription d'actions	(0,2)	-
Éléments divers	0,2	0,1
Charge d'impôt sur le résultat	0,9	0,7

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les conséquences fiscales des différences temporaires significatives s'établissent comme suit :

	31 décembre 2019	Comptabilisés en résultat net	31 mars 2020
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	45,0	(1,3)	43,7
Report prospectif de pertes d'exploitation	(17,6)	(3,1)	(20,7)
Licences	0,3	-	0,3
Immobilisations incorporelles	(0,4)	-	(0,4)
Coûts des prestations de retraite	(4,4)	(0,3)	(4,7)
Coûts de financement	1,9	0,5	2,4
Révision majeure reportée	7,5	5,1	12,6
Passif d'impôt différé, montant net	32,3	0,9	33,2

12. CHARGES DIRECTES

	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Coûts du carburant	21,5	23,9
Frais d'entretien	8,5	8,5
Amortissement des révisions majeures	3,2	3,7
Coûts liés aux avions	3,3	2,4
Coûts liés aux équipages	9,6	8,0
Amortissement	19,7	19,2
Frais commerciaux et autres frais	25,0	23,5
Charges directes	90,8	89,2

13. FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Salaires et avantages	6,6	5,7
Prestations de retraite des employés	1,1	0,7
Amortissement	0,5	0,6
Perte de change réalisée, montant net	0,4	0,4
Primes et incitatifs	3,4	1,0
Honoraires d'audit, juridiques et de consultation	1,0	0,5
Réseau informatique et communications	0,7	0,8
Autres frais généraux et frais d'administration	3,5	2,6
Frais généraux et frais d'administration	17,2	12,3

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

14. CHARGES FINANCIÈRES

	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Intérêts sur les contrats de location	3,3	3,4
Intérêts sur les débentures	3,2	3,4
Intérêts sur les facilités de crédit et autres intérêts	3,2	3,1
Charges financières	9,7	9,9

15. AUTRES PERTES ET PROFITS

	31 mars 2020	31 mars 2019
	\$	\$
Perte (profit) de change latent	7,9	(1,8)
Profit à la sortie d'immobilisations corporelles	(0,3)	(0,7)
Ajustement de la juste valeur des bons de souscription d'actions	(1,9)	-
Autres pertes (profits), montant net	5,7	(2,5)

16. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires à droit de vote, d'actions ordinaires à droit de vote variable et d'actions privilégiées sans valeur nominale. Les actions ordinaires à droit de vote sont détenues uniquement par des actionnaires canadiens, au sens défini dans la *Loi sur les transports au Canada*. Les actions à droit de vote variable sont détenues uniquement par des actionnaires qui ne sont pas canadiens. Selon les statuts constitutifs et les règlements administratifs de la Société, toute action ordinaire à droit de vote vendue à un non-Canadien est automatiquement convertie en une action à droit de vote variable. De même, une action à droit de vote variable vendue à un Canadien est automatiquement convertie en une action ordinaire à droit de vote.

Les actions à droit de vote variable donnent droit à un vote par action détenue, sauf si i) le nombre d'actions à droit de vote variable émises et en circulation excède 25 % du nombre total des actions ordinaires à droit de vote et des actions à droit de vote variable émises et en circulation, ou ii) le nombre total de voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable, ou en leur nom, à toute assemblée à l'égard de toute question pour laquelle un vote doit être tenu est supérieur à 25 % du nombre total de voix pouvant être exprimées à cette assemblée.

Si l'un des seuils susmentionnés est dépassé à quelque moment que ce soit, le nombre de droits de vote rattachés à chaque action à droit de vote variable diminuera automatiquement sans autre mesure ou formalité. Dans les circonstances indiquées au point i) du paragraphe ci-dessus, les actions à droit de vote variable en tant que catégorie ne peuvent pas conférer plus de 25 % de la totalité des droits de vote rattachés au nombre total d'actions ordinaires à droit de vote et d'actions à droit de vote variable émises et en circulation. Dans les circonstances indiquées au point ii) du paragraphe ci-dessus, les actions à droit de vote variable en tant que catégorie ne peuvent pas, à toute assemblée des actionnaires, conférer plus de 25 % du nombre total des voix pouvant être exprimées à cette assemblée.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

b) Émis et en circulation

Le tableau qui suit présente l'évolution du capital-actions entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020.

	Nombre d'actions	Montant \$
Actions ordinaires à droit de vote	15 575 084	298,2
En circulation au 31 décembre 2019	15 575 084	298,2
Variations au cours de la période :		
Unités d'actions incessibles réglées	21 984	1,8
	15 597 068	300,0
Composé des éléments suivants :		
Actions ordinaires à droit de vote	15 597 068	300,0
En circulation au 31 mars 2020	15 597 068	300,0

Dividendes

Pour les trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019, les dividendes aux actionnaires qui ont été déclarés sur les actions ordinaires et les actions à droit de vote variable se sont établis respectivement à 3,6 \$ (0,2340 \$ par action) et à 3,2 \$ (0,2340 \$ par action).

Au 31 mars 2020, des dividendes d'un montant de 3,6 \$ devaient être versés aux actionnaires (3,2 \$ au 31 mars 2019).

17. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat net de base et dilué par action pour les trimestres clos les 31 mars 2020 et 2019.

	31 mars 2020	31 mars 2019
Résultat net de base par action		
(Perte) bénéfice net	(1,8) \$	- \$
Nombre moyen pondéré d'actions	15,6	13,5
Effet dilutif des attributions fondées sur des actions et des bons de souscription dont les droits sont acquis	-	91
Nombre moyen pondéré d'actions, après dilution	15,6	13,6
Résultat net par action – de base et dilué	(0,12) \$	- \$

L'incidence des attributions fondées sur des actions en circulation à la clôture de la période, composées des actions supplémentaires censées être émises à l'exercice des options sur actions et de celles qui devraient être émises aux termes des ententes visant les unités d'actions incessibles, a été exclue aux fins du calcul du résultat dilué par action pour le trimestre clos le 31 mars 2020 puisqu'une telle incidence serait antidilutive.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers dérivés

La Société a occasionnellement recours aux instruments financiers dérivés pour la gestion de son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de cours de l'action. La Société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés sont conclus, et ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les profits ou les pertes découlant de cette réévaluation sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Un dérivé dont la juste valeur est positive est comptabilisé à titre d'actif financier, tandis qu'un dérivé dont la juste valeur est négative est comptabilisé à titre de passif financier.

Swaps sur rendement total

La Société a conclu auprès d'institutions financières des swaps sur rendement total en vue de gérer son exposition aux options devant être émises aux termes du régime d'options sur actions destiné à certains employés ainsi qu'aux UAD à émettre aux termes du régime incitatif à long terme à l'intention des pilotes en fonction et des nouveaux pilotes. Aux termes de ces swaps, la Société verse des intérêts calculés selon le taux CDOR pour les acceptations bancaires canadiennes sur la valeur totale du montant théorique des capitaux propres, qui correspond au coût total des actions sous-jacentes. Au règlement d'un swap sur rendement total, la Société recevra ou remettra l'écart net entre la valeur totale du montant théorique des capitaux propres et le produit total tiré de la vente des actions sous-jacentes.

La Société n'a pas désigné les swaps sur rendement total comme instruments de couverture à des fins comptables. Cependant, elle a adopté la méthode de compensation des variations de la juste valeur des swaps sur rendement total par les charges devant être comptabilisées, au titre du régime incitatif, dans les états consolidés résumés intermédiaires du résultat net et du résultat global.

Au 31 mars 2020, la juste valeur des 208 656 et 260 000 actions sous-jacentes à ces swaps était de 2,5 \$ et 6,0 \$, respectivement (2,0 \$ et 6,3 \$ au 31 décembre 2019, respectivement) en faveur de la Société, et les profits et les pertes pour le trimestre clos le 31 mars 2020, à savoir 0,5 \$ et 0,3 \$, respectivement (profit de 0,6 \$ et de néant au 31 mars 2019, respectivement), ont été compensés par les primes, les incitatifs et les coûts liés aux équipages qui ont été pris en compte respectivement dans les frais généraux et frais d'administration ainsi que dans les charges directes à l'état consolidé résumé intermédiaire du résultat net et du résultat global.

La juste valeur des swaps sur rendement total est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et a été établie à l'aide du modèle de Black et Scholes. Ce modèle met en jeu les données d'entrée suivantes : cours du marché de l'actif sous-jacent, prix d'exercice de l'actif sous-jacent, taux sans risque, rendement de l'action et volatilité attendue. Une hausse ou une baisse de 10 % du cours du marché de l'actif sous-jacent donnera lieu à un profit de 1,3 \$ et de 2,4 \$, respectivement, ou à une perte de 1,1 \$ et de 2,2 \$, respectivement. Une hausse ou une baisse de 10 % des autres données d'entrée générera, respectivement, un profit ou une perte négligeable.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Justes valeurs

Au 31 mars 2020, la juste valeur des débentures hybrides à 5,75 % échéant le 30 avril 2024 était d'environ 80,9 \$ (79,6 \$ au 31 décembre 2019). La juste valeur des débentures a été établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie au moyen d'un taux d'actualisation de 7,0 %. Le taux d'actualisation a été établi selon le taux obligataire de référence du gouvernement du Canada rajusté afin de rendre compte du risque de crédit propre à la Société. Les débentures sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Une augmentation ou une diminution de 10 % du taux d'actualisation utilisé aux fins de l'évaluation des débentures aurait pour conséquence de faire diminuer ou augmenter la juste valeur de 2,0 \$, respectivement.

Au 31 mars 2020, la juste valeur des débentures hybrides à 5,75 % échéant le 30 avril 2025 était d'environ 107,3 \$ (105,4 \$ au 31 décembre 2019). La juste valeur des débentures a été établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie au moyen d'un taux d'actualisation de 7,0 %. Le taux d'actualisation a été établi selon le taux obligataire de référence du gouvernement du Canada rajusté afin de rendre compte du risque de crédit propre à la Société. Les débentures sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Une augmentation ou une diminution de 10 % du taux d'actualisation utilisé aux fins de l'évaluation des débentures aurait pour conséquence de faire diminuer ou augmenter la juste valeur de 3,1 \$, respectivement.

La juste valeur des UAR échéant le 15 mars 2022 et le 15 mars 2023 a été classée en tant que passif financier de niveau 3. Au 31 mars 2020, la juste valeur des UAR échéant le 15 mars 2022 et le 15 mars 2023 était de 2,7 \$ et 1,9 \$, respectivement (2,2 \$ et néant, respectivement, au 31 décembre 2019). La Société a utilisé un modèle d'évaluation des options avec simulation Monte Carlo pour évaluer le RTRA-UAR et elle s'est servie de données analytiques pour évaluer le RCI-UAR à leur création ainsi qu'aux dates d'évaluation subséquentes. Le taux d'actualisation a été établi selon les taux des dépôts et des swaps canadiens rajustés afin de rendre compte du risque de crédit propre à la Société. Les autres données d'entrée importantes ont été la volatilité historique et les taux de dividendes.

La juste valeur des obligations au titre des bons de souscription était de 71,6 \$ au 31 mars 2020 (73,5 \$ au 31 décembre 2019). Leur réévaluation a donné lieu à un profit hors exploitation de 1,9 \$. Les bons de souscription ont été classés comme des passifs dérivés de niveau 3 qui sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options américaines avec simulation Monte Carlo. Les passifs financiers de niveau 3 correspondent à des passifs dérivés représentant des titres pour lesquels il n'existe actuellement aucun marché, ce qui fait en sorte qu'il est nécessaire de poser des jugements importants et de faire de nombreuses estimations pour établir leur juste valeur. Les variations de la juste valeur d'éléments classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont analysées chaque période à la lumière des changements d'estimations ou d'hypothèses et sont comptabilisées comme il se doit. Les données d'entrée non observables importantes ont compris des taux de volatilité des actions ordinaires de la Société de 31,6 % et de 32,5 % dans le cas des tranches I et II, respectivement, un taux sans risque de 1,0 % et un rendement de l'action de 1,3 %. Les produits des activités ordinaires prévisionnels qui seront générés auprès d'Amazon et associés à cette entente ont servi à prédire les événements futurs menant à l'acquisition des droits en cause.

Une hausse importante du seul taux de volatilité augmenterait fortement la juste valeur estimée. Les variations des valeurs des passifs dérivés ont été comptabilisées dans les autres profits ou pertes à l'état consolidé résumé intermédiaire du résultat net et du résultat global. Un changement majeur des produits des activités ordinaires prévisionnels pourrait modifier les dates d'acquisition, mais cela aurait une incidence négligeable sur la juste valeur des obligations au titre des bons de souscription. En supposant que tous les autres facteurs demeurent inchangés, chaque hausse ou baisse de 10 % du taux de volatilité aurait pour effet d'accroître ou de réduire de 6,0 \$ la juste valeur estimative des bons de souscription, et chaque augmentation ou diminution de 20 % du cours de l'action la hausserait ou l'affaiblirait de 12,0 \$.

CARGOJET INC.

Notes annexes

31 mars 2020 et 2019

(non audité en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments. La juste valeur du swap de taux d'intérêt correspond aux montants estimatifs que l'émetteur recevrait ou paierait afin de résilier le contrat à la date de clôture. Les profits latents sur les dérivés sont comptabilisés à titre d'actifs liés aux instruments financiers tandis que les pertes latentes sont comptabilisées à titre de passifs liés aux instruments financiers à l'état consolidé de la situation financière.

19. INCIDENCE DE LA COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'éclosion de la COVID-19 était devenue une pandémie. Les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux ainsi que les entreprises ont imposé de nombreuses restrictions concernant notamment les déplacements et les rassemblements publics, ont émis des ordonnances de confinement à la maison et des avis de nature sanitaire et ont exigé la mise en quarantaine des gens ayant pu être exposés au virus. Cependant, les activités de la Société ont été jugées comme constituant des services essentiels pour assurer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement et ont pu être menées à leur niveau habituel. De plus, les restrictions imposées à l'égard des déplacements ne s'appliquaient pas aux vols tout-cargo, ni aux équipages de la Société.

État de la situation financière, flux de trésorerie et liquidités

La Société a pris des mesures pour gérer sa situation financière, réduisant ainsi certaines dépenses d'investissement prévues et reportant des travaux de révision générale de ses appareils. Comme l'exigeaient les normes comptables pertinentes vu le contexte économique défavorable engendré par la pandémie de COVID-19, la Société a évalué ses actifs autres que financiers, incluant ses immobilisations corporelles, ses actifs au titre de droits d'utilisation, ses immobilisations incorporelles et son goodwill afin d'établir s'ils avaient subi des pertes de valeur et a déterminé qu'au 31 mars 2020, il n'existait aucun indice de dépréciation. Les actifs représentant les coûts des contrats qui sont inscrits à l'actif étaient toujours recouvrables à cette date. Les pertes de crédit attendues sur les créances clients ont été réévaluées et la Société a établi qu'il n'était pas nécessaire de constituer d'autres provisions pour pertes au 31 mars 2020. Il se peut que, dans l'avenir, la Société ait à revoir ses pertes de crédit attendues ainsi que la valeur de ses actifs si les conséquences de la COVID-19 perdurent et si la demande générale des consommateurs faiblit.